

*Initiatives ministérielles*

● (1610)

Tout d'abord, permettez-moi de m'arrêter sur la représentation d'après la population. Parlons-en à nouveau dans le contexte de la réforme globale de notre système parlementaire. Les réformistes croient en la notion de représentation absolue en fonction de la population. En d'autres termes, dans la mesure du possible, les circonscriptions doivent toutes avoir la même population.

Cependant, pour contrebalancer le fait qu'il pourrait y avoir plusieurs circonscriptions regroupées dans des régions à forte densité de population, nous croyons qu'il faut prévoir un Sénat triple E, c'est-à-dire élu, efficace et à représentation égale. C'est là une chose pour laquelle notre parti se bat depuis sa création, en 1987.

Nous sommes fiers du fait que nous sommes le seul parti à avoir jamais fait élire un sénateur, le regretté Stan Waters, qu'on a élu, en 1991, en Alberta et qu'on a ensuite nommé au Sénat. Nous croyons que cela aurait pu être une façon très utile de se lancer sur la voie d'un Sénat triple E.

Comme mon collègue de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake vient de le dire, ce système donnerait probablement à certaines régions, comme l'Alberta et la Saskatchewan et d'autres, une certaine représentation et une certaine protection contre la tyrannie de la majorité qu'on constate lorsqu'on applique un système de représentation en fonction de la population dans un pays aussi étendu que le Canada.

Les réformistes souscrivent à la notion de représentation d'après la population, car elle va vraiment dans le sens de notre engagement en ce qui concerne l'égalité de tous devant la loi. C'est une notion extrêmement importante et que l'on a oubliée, dans une certaine mesure, au cours des dernières années. Ce concept a été supplanté par une autre conception de l'égalité à laquelle les gouvernements ont fini par adhérer et c'est l'égalité du résultat. Tout ce que les Canadiens veulent vraiment, c'est l'égalité des chances et ils la trouveraient dans un système fondé sur la représentation proportionnelle pure et sur un Sénat triple E. Il s'agit d'une formule très pragmatique et bien connue dans des pays très vastes, comme les États-Unis ou l'Australie.

L'idée est pragmatique parce qu'elle évite à des pays qui ont un territoire très étendu, mais dont certaines régions sont peu peuplées, de se désintégrer. Dans un pays aussi vaste que le Canada, les points de vue et les intérêts peuvent être très divergents. Dans un régime de représentation proportionnelle pure, les idées qui ont cours dans certaines régions du pays risqueraient de ne pas toujours être bien représentées à la Chambre des communes, par exemple. Il faut donc un contrepois et c'est pour cette raison que le Parti réformiste tient tellement à un Sénat triple E.

Le projet de loi C-69 ne contient aucun de ces concepts, en tout cas certainement pas une représentation fondée sur la population ni aucune proposition de changement qui conduirait à la création d'un Sénat triple E. En fait, le projet de loi va à l'encontre des principes qui sous-tendent ces deux concepts.

Une des propositions du projet de loi que le Parti réformiste trouve difficile d'accepter est la règle concernant la variation de 25 p. 100 applicable aux circonscriptions, ce qui signifie que la taille d'une circonscription pourrait accuser un écart de 25 p. 100 par rapport à la moyenne. Cette formule pourrait créer des différences démographiques pouvant atteindre 67 p. 100 entre certaines circonscriptions, ce qui est énorme. En outre, elle rejette définitivement l'idée que tous les votes aient le même poids dans le système canadien.

Cette notion pourra paraître dépassée à beaucoup de députés, mais je crois que nos électeurs sont convaincus que toutes les voix doivent avoir un poids égal et nous sommes convaincus que le gouvernement doit agir dès maintenant en s'inspirant de cette idée. C'est pour cette raison que le Parti réformiste a proposé, à tout le moins, de ramener l'écart entre les circonscriptions à 15 p. 100. Si cette proposition était adoptée, les différences démographiques entre les circonscriptions ne pourraient pas excéder 35 p. 100. Ce n'est pas parfait, mais cela nous rapproche sûrement de l'idée de la représentation d'après la population, jusqu'à ce que nous puissions avoir de nouveau une réforme constitutionnelle qui puisse régler certains des vrais problèmes du système parlementaire canadien.

● (1615)

Comme je viens tout juste de le mentionner, je pense que les gens trouvent que nous sommes déjà trop gouvernés, dans notre pays. Je voudrais parler aux députés d'un article paru dans l'omniprésente publication qui se retrouve sur les tables de nuit de presque tous les Canadiens, le *Reader's Digest*. Il y a environ un an, on pouvait y lire un article sur les sommes d'argent dépensées pour gouverner les Canadiens et sur ce qu'il en coûtait pour faire fonctionner le Parlement. Quand je repense à cet article, je ne peux m'empêcher de penser à notre Sénat, qui n'est pas élu, et aux sénateurs qui, malheureusement, ne jouissent pas de la confiance des Canadiens. Je ne peux m'empêcher de penser comment, par moments, ils n'ont pas montré le genre de comportement que nous attendons de tous les parlementaires. Je pense ici au débat sur la TPS.

Il est plus que nécessaire d'obliger ces personnes à rendre des comptes. Si nous avons un Sénat triple E, il serait tout à fait possible d'en réduire la taille. En fait, le Parti réformiste a réclamé à maintes reprises une réforme du Sénat qui pourrait se traduire par la représentation de chaque province par six sénateurs. Certaines personnes ont dit que nous n'avions besoin que de deux sénateurs par province. Si nous regardons ce qui se passe aux États-Unis, nous pouvons voir que ce pays peut se débrouiller avec deux sénateurs représentant des États aussi grands que la Californie, dont la population est presque aussi importante que celle du Canada, et qu'en fin de compte, ce système fonctionne bien. On pourrait sûrement réduire le nombre de sénateurs.

Beaucoup de personnes seraient d'accord avec moi si je disais qu'il y a de nombreux députés de l'arrière-ban dont nous pourrions nous passer à la Chambre, parce qu'il n'y a pas toujours suffisamment de travail important à faire. Je ne veux manquer de respect à personne en particulier à la Chambre. Toutefois, je suis convaincu qu'en privé, s'ils étaient sincères, bon nombre de simples députés reconnaîtraient que nous pourrions probable-